

Sur un exemple de montage frauduleux à l'échelle européenne (2)



Noël Pons, CIA

conseiller au Service Central de Prévention de la Corruption

Dans la première partie de l'article qu'il a consacré à la fraude relative à la TVA intra-communautaire (revue Audit Interne n° 170), Noël Pons a exposé les méthodes utilisées par les organisations délinquantes en distinguant quatre niveaux de montages dont chacun mérite une analyse spécifique.

Après l'examen des trois premiers - le fournisseur étranger, la société déductrice, le bénéficiaire final - voici la présentation du quatrième niveau : l'entreprise défaillante et son organisation en réseaux.

L'entreprise défaillante : c'est dans les vieux pots... !

Il s'agit ici, comme souvent dans les escroqueries récentes, d'une multitude de sociétés défaillantes au plan contributif et déclaratif de la TVA. Ces dernières sont animées et organisées en réseau par des gérants occultes. Encore une fois, rien d'innovant dans la méthodologie du système. On peut en décrire sommairement les principaux traits :

- existence d'une multitude de sociétés nouvelles qui ont une durée d'activité brève et un faible capital social (en

général des sociétés à responsabilité limitée) ;

- localisation dans une domiciliation commerciale ou au domicile d'une personne physique ;
- gérants de droit sans expérience professionnelle (chômeur, SDF...) ou agissant sous une fausse identité, gérant étranger ; on note toutefois, et c'est une innovation qui prêterait à rire si cela n'était pas profondément désolant, la présence de gérants virtuels. En effet certains "gérants" de ces entreprises appelées à tomber en défaillance n'ont pas d'existence physique, nonobstant le caractère officiel de la documentation qui est présentée aux banques ou au tribunal de commerce lors de la création des structures en cause. La pratique du faux s'étend aux domaines les plus divers !
- développement exponentiel d'un chiffre d'affaires sur une période très courte avec très peu de "clients" et de "fournisseurs" ; le chiffre d'affaires peut passer de zéro à plusieurs millions d'euros en quelques semaines avec un seul client ou un seul fournisseur ;
- aucun investissement matériel ou humain n'est en adéquation avec le chiffre d'affaires réalisé ;
- cessation brusque de l'activité sans raison apparente. La chute est aussi brutale que la croissance l'a été. On peut par ailleurs observer, dans l'analyse des comptes "clients" et "fournisseurs", concomitamment à la chute de la société, la "renaissance" d'une autre entité avec des flux similaires qui n'existait pas jusqu'alors ;

- rotation extrêmement rapide des achats et des ventes pour un même produit ; dans certaines structures organisées, la journée ou l'heure peuvent constituer l'élément de référence ;
- anomalies de facturation fréquentes et constat de l'existence quasi constante d'opérations commerciales qui permettent de payer l'achat avec le produit de la vente. Dans ces conditions, le besoin en fonds de roulement ne pose guère de problèmes au gestionnaire de la structure. Ce type de gestion de trésorerie constitue d'ailleurs dans tous les domaines l'un des indicateurs le plus évident de la présence d'un montage frauduleux ;
- absence de stockage des marchandises et absence, le plus souvent, d'intervention directe au niveau de leur transport. S'il existait une comptabilité matière elle présenterait un stock négatif ;
- financement du besoin en fonds de roulement par des crédits fournisseurs alors que la société n'a aucun repère, aucune expertise ou expérience dans le secteur professionnel considéré ; elle ne dispose, par ailleurs, pas davantage de garanties financières ;
- sécurisation atypique des modes de paiement des transactions ; on relève un nombre considérable de paiements par chèques de banque, ce qui ne correspond pas à une gestion économique classique ;
- importants mouvements bancaires mais avec des soldes quasi nuls ; on relève parfois des retraits d'espèces importants, etc.

Ces dernières caractéristiques, tenant au fonctionnement du compte bancaire, attirent souvent l'attention des banquiers et enclenchent une procédure de déclaration de soupçon. Cette procédure est de plus en plus souvent engagée actuellement.

La mobilisation du profit frauduleux peut se faire de façon plus ou moins sophistiquée :

- retrait en espèces du compte bancaire ;
- reventes de quelques unes des marchandises au "noir" auprès de petites boutiques ayant pignon sur rue ;
- paiement de faux acomptes auprès des fournisseurs étrangers ce qui permet de transférer les fonds ; ces derniers remontent alors vers l'initiateur ;

- comptes bancaires ouverts à l'étranger dans des pays protecteurs du secret bancaire.

Les investigations menées sur ces sociétés sont de plus en plus difficiles, les organisateurs éclatant entre différents pays les principaux éléments utiles.

La méthodologie de fraude constatée correspond à l'organisation inversée d'une opération liée au blanchiment. D'ailleurs, il ne nous étonnerait guère de rencontrer des "équipes", engagées dans les carrousels, s'investir dans des opérations liées au blanchiment. Il arrive de relever, parfois, dans ces sociétés évanescences, des flux financiers qui aboutissent dans des officines pratiquant le change manuel ou les achats d'or. Les milieux autorisés soupçonnent en priorité, dans ces cas, un financement terroriste.

Les auditeurs internes ou externes non banquiers n'ont pas d'accès à ces entreprises. Par contre, au cours d'une analyse client ou fournisseur, chez le client ou chez le fournisseur de ces sociétés écran, ils peuvent identifier assez vite les caractéristiques de l'escroquerie. Une analyse rapide du profil du compte client du fournisseur ou du compte fournisseur du client, permet de déceler la supercherie :

- flux importants qui ne sont pas justifiés ou dont la masse reste constante alors que les entreprises qui les génèrent ne sont jamais les mêmes ;
- société inconnue de création récente, société de domiciliation ;
- rotation rapide de ce type de sociétés comme clients ou fournisseurs ;
- inadéquation entre le flux papier, le flux financier et le flux documentaire ;
- etc.

Les auditeurs bancaires, ou mieux les responsables Tracfin, vont, pour leur part, disposer, à partir des flux bancaires, des éléments suffisants pour mettre en évidence une opération délictueuse. Les indices classiques sont ceux d'une opération de blanchiment.

Ce montage ne peut tromper dans la mesure où il est pratiqué depuis plus de trente années soit dans des montages frauduleux soit dans des montages de blanchiment. ■